

**DELIBERATION 2024-004-D
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 21 mars 2024
Convocation du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Alain MILHAU, Virginie MIR,

Conseillers absents excusés : Christian MIQUEL, Gaëlle NONO, Nadine ROUGE

Gilles BOURROUNET a été désigné secrétaire de séance

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoint

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

À la suite de la démission de Madame Rachelle NOIROT du poste de 2^{ème} adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire dans l'ordre suivant :
 - 1^{er} adjoint → Monsieur Roger DUFOUR
 - 2^{ème} adjoint → Monsieur Patrice BEAUVILAIN
 - 3^{ème} adjoint → Madame Virginie MIR
- d'annexer le tableau du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Olivier GUERRA Maire

